

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 7 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 7 mars 2023 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : messieurs André Thibodeau, Julien Fournier et Nicolas Paris-Lafrance ainsi que mesdames Catherine Belleau-Arsenault, Geneviève Bergeron et Marie V. Laporte, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

03-23-035 1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Julien Fournier
Appuyé par madame Geneviève Bergeron

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1.2 Adoption du procès-verbal 7 février 2023

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2023

2. CORRESPONDANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois de février 2023
- 3.2** Appui à la Municipalité de La Présentation – Bâtiments patrimoniaux - Assurabilité
- 3.3** Lettre d'appui du secteur tourisme de la Corporation de Développement Économique de Victoriaville et sa Région (CDEV) – Comité Fonds Planification Stratégique (FPS)

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 6.1** Autorisation dépôt des demandes de soumissions - travaux de voirie 2023

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1** Mandat au Service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska – Modifications réglementaires

9. LOISIRS ET CULTURES

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

9.1 Activités à venir

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10.1

10.2

10.3

10.4

10.5

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

03-23-036 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 7 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 7 février 2023 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-23-037 1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 13 février 2023 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

03-23-038 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **90 913.23 \$**.

ADOPTÉE

**03-23-039 3.2 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION – BÂTIMENTS
PATRIMONIAUX - ASSURABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT QUE les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion en ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité de La Présentation, datée du 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Nicolas Paris-LaFrance, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

1. D'appuyer la résolution de la Municipalité de La Présentation;
2. De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
3. De transmettre la présente résolution à la Municipalité de La Présentation pour qu'elle puisse la faire parvenir aux intervenants concernés.

ADOPTÉE

03-23-040 3.3 LETTRE D'APPUI DU SECTEUR TOURISME DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VICTORIANVILLE ET SA RÉGION (CDEV) – COMITÉ FONDS PLANIFICATION STRATÉGIQUE (FPS)

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par Tourisme Victoriaville et sa région s'inscrit dans la volonté de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester d'offrir un service de renseignements touristiques aux citoyens et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes l'une des portes d'entrée principales du territoire, la municipalité devient un partenaire important du réseau de communication de l'information touristique de l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester accepte d'appuyer la réalisation du projet proposé par Tourisme Victoriaville et sa région afin de pouvoir compter sur une vitrine qui diffuse l'information de l'ensemble des entreprises touristique du territoire.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

03-23-041 6.1 AUTORISATION DÉPÔT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS - TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière, de faire parvenir les demandes de soumissions nécessaires en vue de la saison des travaux de voirie 2023.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

03-23-042 8.1 MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ARTHABASKA – MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester doit faire concordance de ses règlements d'urbanisme avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement #421 modifiant ledit Schéma;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester souhaite donner le mandat à la MRC d'Arthabaska pour procéder à la modification des éléments suivants :

- a. Modification du Règlement #214-2008 relatif au plan d'urbanisme et du Règlement de zonage #215-2008 afin de faire concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska tel que modifié par le Règlement #421;
- b. Modification du Règlement #214-2008 relatif au plan d'urbanisme afin de tenir compte de l'article 8 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (PL 67);
- c. Modification du Règlement de zonage #215-2008 afin de permettre le stationnement temporaire de véhicules récréatifs visant à accueillir les clients des activités d'agrotourisme effectuées par un producteur agricole sur son exploitation agricole, tel qu'encadré par le Règlement numéro 421 modifiant le Schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu de mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska pour faire les modifications ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURES

Monsieur Christian Massé, maire, fait mention des nouvelles au niveau des loisirs de la Municipalité :

- Le 3 juin prochain se déroulera la Grande Journée des Petits Entrepreneurs au Centre sportif de 10 h à 12 h. Les jeunes de 5 à 17 ans

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

intéressés à participer peuvent s'inscrire directement sur le site www.petitsentrepreneurs.ca.

- Tous les mercredis soir, il y avait une activité de hockey parents-enfants au Centre sportif. Nous avons reçu de la MRC des 7 billets pour différentes activités au Mont Gleason. Le conseil a décidé de procéder au tirage au sort pour donner les billets de Gleason parmi les jeunes présents à l'activité du mercredi 1^{er} mars.
- Le Comité des loisirs tiendra une AGA, le mardi 28 mars à 19 h 30.

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10.01
10.02
10.03
10.04
10.05

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

03-23-043 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par monsieur André Thibodeau à 19 h 42 que la séance soit levée.

ADOPTÉE

(S) SIGNÉ

Christian Massé
Maire

(S) SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 4 avril 2023

